

Annexe 5 : Lettre de mission du Chef de Projet opérationnel

Préambule

Le chef de projet opérationnel est défini dans l'extrait de la Circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « cités éducatives », au paragraphe 3. Moyens mobilisés par l'Etat et priorités d'emploi »:

« Le Ministère de l'éducation nationale apportera une attention particulière aux ressources humaines nécessaires pour conforter le rôle de l'école et organiser le partenariat, notamment par la désignation d'un chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative, et à ce titre déchargé d'une partie de la gestion de son établissement, ou encore par la nomination d'un chef de projet opérationnel, choisi sur profil dans les équipes locales, et co-mandaté par l'État et la collectivité. »

Les situations dans lesquelles l'autorité fonctionnelle est distincte de l'autorité hiérarchique sont fréquentes. Suivant l'employeur, le chef de projet opérationnel aura pour autorité hiérarchique l'Éducation nationale, la collectivité ou la Préfecture

Le chef de projet opérationnel appuie les 3 principaux acteurs de la gouvernance locale (principal de collège ou inspecteur, DGA/agent ville et délégué du préfet). Il est donc placé sous l'autorité fonctionnelle de ces trois acteurs.

La quotité de service du chef de projet opérationnel est à estimer suivant les contextes locaux, temps partiel ou temps plein, notamment en fonction de la taille des cités éducatives, nombre d'élèves,... Un poste mutualisé entre plusieurs cités éducatives peut être envisagé lorsqu'elles sont géographiquement voisines et tout en répondant aux spécificités de chaque cité éducative.

Repères pour l'établissement de la lettre de mission du chef de projet opérationnel

L'élaboration de la lettre de mission du chef de projet opérationnel est une occasion de faire « cité éducative » en la construisant collectivement au sein de l'instance qui paraît la plus adaptée localement : comité de pilotage, de l'équipe projet, comité technique, groupe des partenaires....

Elle est issue d'un travail collégial.

Elle est signée des trois pilotes opérationnels et du chef de projet opérationnel.

Elle est largement communiquée au sein de la cité éducative.

Le chef de projet doit disposer d'une légitimité totale auprès des pilotes.

Questions abordées

Comment estimer la latitude et les moyens que doit avoir le chef de projet opérationnel pour arbitrer et limiter l'effet « mille-feuilles » à son niveau pour bien être en appui aux pilotes ?

Est-ce au chef de projet opérationnel de faire le lien avec les instances politiques ?

Comment les pilotes vont-ils s'accorder pour que le chef de projet opérationnel ne soit pas soumis à des injonctions contradictoires

Trame indicative de la lettre de mission

Rappel des finalités nationales

La cité éducative organise l'alliance républicaine de tous les adultes prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans et durant tous les temps de vie en lien avec les familles.....

Présentation de la cité éducative

Ecoles, collèges, lycées, autres établissements
Spécificités du territoire
Quelques points essentiels du diagnostic

Objectifs stratégiques de la cité éducative

-
-
-

Exemple, items à choisir, à reformuler en fonction de chaque cité éducative

Membre du comité de pilotage de la cité éducative, le chef de projet opérationnel assiste les pilotes opérationnels pour la mise en œuvre de la démarche « cité éducative ». Il garantit le lien entre les différentes instances de gouvernance de la cité éducative.

C'est une personne ressource pour l'ensemble des acteurs de la cité éducative. Il facilite les relations entre eux. Il suit la réalisation des projets sur le terrain, en rend compte au comité de pilotage et facilite la complémentarité et la cohérence des actions mises en place.

Positionnement

- être membre de toutes les instances de gouvernance de la cité éducative et assurer le lien entre elles,
- soutenir l'organisation liée à la gouvernance de la cité éducative (préparation

- matérielle, documents préparatoires, comptes rendus),
- participer aux instances de réflexion ou de pilotage des dispositifs constitutifs de la cité éducative (CLSPD, Contrat local de Santé, Convention Territoriale Globale avec la CAF, PRIJ, Programme de Réussite Educative,...)
- ou
- rencontrer régulièrement des acteurs de ces instances, par exemple les coordonnateurs,

Communication

- formaliser une cartographie des ressources du territoire utile et la mettre à disposition de l'ensemble des acteurs,
- contribuer à la communication au sein de la cité éducative (mise à jour des données, avancées, réalisations,...),
- assurer une veille juridique et informationnelle des cités éducatives utile à l'ensemble du territoire,

Animation

- animer et fédérer un réseau d'acteurs, (par exemple, celui des différents coordonnateurs),
- initier la réflexion collective dans le cadre de la mise en œuvre d'actions,
- créer des outils et des ressources et/ou favoriser la mutualisation,
- mobiliser les acteurs nécessaires au bon fonctionnement de la cité,
- impulser et favoriser la mise en œuvre des actions décidées en comité de pilotage,
- recueillir ou identifier les besoins des jeunes, familles, professionnels, ...
- s'assurer que les actions mises en œuvre soient en adéquation avec les besoins du territoire et les objectifs de la cité éducative,
- associer les bénéficiaires à la réflexion autour des actions (habitants, parents d'élèves, jeunes,...)
- intégrer les instances de démocratie participative du secteur dans la déclinaison des cités éducatives.

Evaluation

- élaborer et suivre le tableau de bord de la cité éducative,
- préparer la revue annuelle de projet,
- suivre la complémentarité des différents financements et en assurer la transparence,

Compétences spécifiques attendues

- maîtriser le fonctionnement des différentes institutions et s'inscrire dans le respect

des compétences de chaque institution et de ses moyens propres,

- participer à un réseau de chef de projet (local, département, région, national) dont l'objectif serait de bénéficier de formations et de participer à des temps d'échange de pratiques,
- engager une nouvelle culture de territoire,
- exprimer les injonctions contradictoires et/ou non concertées constatées, entre institutions, structures, etc. auprès des pilotes opérationnels afin de les réduire.

Implantation géographique

- être situé physiquement au sein du secteur ciblé « Cité Educative ».